Descriptif de module

Domaine : Santé ***Filière*** : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Travail de bachelor 2022-2023

Code : **S.PH.SO.3800.F.14 et S.PH.SO.3800.FD.14** ***Type de formation :*** ☒Bachelor ☐Master ☐MAS ☐CAS ☐Autre …

Niveau : ☒Module de base ☐Module d'approfondissement ☐Module avancé ☐Module spécialisé ☐Autre : …

Type : ☒Module principal ☐Module lié au module principal ☐Module facultatif ou complémentaire ☐Module à option

Caractéristique : ☒Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020.

Organisation temporelle : ☐Module sur 1 semestre ☒Semestre d'automne ☒Module sur 2 semestres ☒Semestre de printemps ☐Autre : …

2. Organisation

Crédits ECTS : **10 ECTS**

Langue principale d'enseignement
☒Français ☒Allemand ☐Italien ☐Anglais

3. Prérequis

☐Avoir validé le module … ☐ Avoir suivi le module … ☒Pas de prérequis ☐Autre : …

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

A. **Rôle Expert-e** : compétences ☐Ab1, ☐Ab2, ☐Ab3, ☒Ab4
B. **Rôle Communicateur -trice**: compétences ☐Bb1, ☒Bb2, ☐Bb3, ☐Bb4
C. **Rôle Collaborateur -trice**: compétences ☐Cb1, ☐Cb2, ☐Cb3, ☐Cb4
D. **Rôle Manager** : compétences ☐Db1, ☐Db2, ☒Db3
E. **Rôle Promoteur-trice de la santé** : compétences ☐Eb1, ☐Eb2, ☐Eb3, ☐Eb4
F. **Rôle Apprenant-e et formateur-trice** : compétences ☒Fb1, ☐Fb2, ☐Fb3, ☐Fb4
G. **Rôle professionnel-le** : compétences ☐Gb1, ☒Gb2, ☒Gb3, ☐Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Elaborer un questionnement professionnellement pertinent
- Chercher des sources documentaires appropriées
- Envisager une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données
- Mener concrètement une telle démarche méthodologique
- Tirer des conclusions de sa démarche pour sa profession
- Rédiger un document publiquement accessible
- Présenter oralement les résultats de sa démarche

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Le contenu du module est apporté par les étudiant-e-s en fonction du sujet de leur travail de bachelor
- Elaboration d'un poster

Modalités pédagogiques

- Séminaires
- Atelier poster
- Encadrement par un directeur ou une directrice de travail de bachelor

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

- Document écrit
- Soutenance devant jury

Date de retour du document écrit et soutenance

- Document écrit : vendredi de la semaine 23 ; le vendredi 09 juin 2023
- Soutenance : durant la semaine 36 ; du 4 au 6 septembre 2023, selon les hautes écoles (sous réserve de modification).

Conditions de validation du module

- Le module est validé si le document écrit et la soutenance sont suffisants (note de 6.00 à 4.00). L'étudiant-e obtient une note (A à E) basée sur la moyenne pondérée entre la note du document écrit affectée d'un coefficient 2 et la note de la soutenance affectée d'un coefficient 1.
- Le module n'est pas validé si :
  - Le document écrit ou la soutenance est insuffisant. L'étudiant obtient la note Fx.
  - Le document écrit et la soutenance sont insuffisants. L'étudiant obtient la note F.
- Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation particulière

7. Modalités de remédiation et de répétition

☒Remédiation possible ☐Pas de remédiation ☐Autre : ….

Remédiation

- **Modalités** : travail complémentaire portant sur les insuffisances constatées dans le document écrit ou soutenance, selon consignes transmises par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- **Délai** : au plus tard durant le semestre académique suivant.
- **Conditions de validation du module** : le module est validé si l'évaluation complémentaire est suffisante.

La note après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- **Modalités** : présentation d'un nouveau document écrit et soutenance.
- **Délai** : en principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.

- **Conditions de validation du module** : le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.
  La note après répétition est A à E (module validé) ou F (échec définitif)

8. Remarques

Le document de référence est le Cadre de réalisation du travail de bachelor.

9. Bibliographie principale

- Cadre de réalisation du travail de bachelor / Filière Physiothérapie / Plan d'études cadre 2012
- Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO du 02.06.2020
- Directives de filière Bachelor of Science HES-SO en physiothérapie du 02.06.2020
- Plan d'études cadre Bachelor 2012 de la filière Physiothérapie HES-SO

10. Enseignant-e-s

- Directrices et directeurs de travail de bachelor

Noms des responsables de module de chaque Haute Ecole :

- Pour la Haute école de Santé Genève : Virginie Cuvelier
- Pour la Haute école de Santé Vaud : Jeanne Bertuit
- Pour la Haute école de Santé Valais : Anne-Gabrielle Mittaz Hager

Descriptif validé le : 28.06.2022 Par : COOFIL, Coordination des responsables de filière, filière Physiothérapie